



ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2006

**POUR UN GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL QUI PARTAGE
SES RICHESSES AVEC LA
JEUNESSE ET LES PROVINCES**

Plate-forme de revendications électorales CADEUL

Décembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	4
INTRODUCTION	5
THÈME I : DÉSÉQUILIBRE FISCAL ET HAUSSE DES TRANSFERTS À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE	6
THÈME II : PROGRAMMES ET LÉGISLATIONS DU GOUVERNE- MENT FÉDÉRAL EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE	9
THÈME III : AIDE À LA RECHERCHE	11
THÈME IV : TRANSPORT EN COMMUN ET ENVIRONNEMENT	13
THÈME V : MISE SUR PIED D'UNE CAISSE DE SAUVEGARDE DES PROGRAMMES SOCIAUX	15
THÈME VI : LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	16
THÈME VII : MONDIALISATION	18
SYNTHÈSE DES REVENDICATIONS DE LA CADEUL	20

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval, la CADEUL, représente près de 28 000 étudiants au premier cycle et 79 associations étudiantes départementales et facultaires. Elle a pour mission de représenter ses membres auprès de l'administration Universitaire et sur toute autre tribune qu'elle juge nécessaire afin de promouvoir et défendre leurs droits et intérêts, notamment en matière pédagogique, culturelle, politique, sociale et économique.

Une mission à trois volets ET APRÈS LES ÉTUDES.

Les étudiantes et étudiants sont des citoyens à part entière. C'est pourquoi la CADEUL entend traiter avec autant d'importance les dossiers qui les touchent avant, pendant et après leurs études.

Avant

La CADEUL prône l'accessibilité aux études universitaires indépendamment de la capacité financière des individus. Dans cette optique, elle travaille au maintien et la promotion d'un régime d'aide financière aux études qui soit juste et équitables pour les futurs étudiants. La CADEUL s'intéresse également aux normes d'admission et des critères de sélection pour que ceux-ci respectent les mêmes principes de justice et d'équité.

Pendant

La qualité de la formation universitaire est un enjeu fondamental. La CADEUL veille particulièrement à ce que la qualité de l'enseignement, des cours, des programmes et des évaluations corresponde aux besoins des étudiants de premier cycle. Comme une vie universitaire dynamique et riche favorise un climat stimulant pour les études, la CADEUL entend également soutenir directement et promouvoir les projets étudiants auprès des différentes instances de l'administration universitaire et aussi à l'extérieur de l'Université.

Après

La CADEUL se préoccupe de ce qu'il adviendra de ses membres et de leurs conditions de vie une fois leurs études complétées. C'est pourquoi elle doit être le porte-étendard d'une vision de la société qui corresponde aux préoccupations de ses membres entre autres au niveau de l'emploi, de l'environnement et de l'organisation politique en général.

INTRODUCTION

À nouveau, une campagne électorale bat son plein. Période haute en effervescence médiatique et en débats partisans, elle s'avère aussi le temps de confronter les différentes visions de la gouvernance publique au Canada. En effet, ce n'est pas une mince tâche que d'élire un gouvernement pour les quatre prochaines années. L'analyse du projet de société proposé par les différents partis est une activité cruciale pour les citoyens et les différents groupes de la société civile. Les membres de la CADEUL rempliront sans aucun doute cette tâche importante.

Une campagne électorale est aussi le moment où les partis prennent des engagements pour le prochain mandat. Pour ce faire, ils ont le devoir d'écouter et de débattre des enjeux sociaux de l'heure avec les différents représentants des groupes sociaux. En effet, les projets avancés par les partis doivent rallier une partie importante de la société afin d'asseoir toute leur légitimité.

C'est dans cette optique que la CADEUL a amorcé une réflexion sur les enjeux qu'elle souhaite voir soulever dans cette présente campagne. Nous invitons donc les formations politiques en lice à prendre connaissance de ce document ainsi qu'à émettre leur opinion sur les positions présentées. Nous sommes convaincus que c'est par le débat d'idées que toute société peut continuer à progresser.

« À l'heure actuelle, les provinces ne disposent pas des ressources budgétaires nécessaires pour jouer le rôle légitime et approprié qui leur revient parce qu'Ottawa accapare une part trop large de l'espace fiscal et verse des montants insuffisants en transferts aux provinces. Le Canada est, à mon avis, en situation de déséquilibre fiscal, une situation dont l'impact se fait sentir à tous les paliers de gouvernement. »¹ - Citation de France St-Hilaire, vice-présidente - recherche à l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP).

Le sous-financement de l'éducation postsecondaire au Québec est une réalité admise par tous les intervenants du milieu. Au Québec, l'ampleur du phénomène a pu être chiffrée grâce à une étude réalisée par la CREPUQ et le MEQ. Ces derniers ont estimé qu'il faudrait réinjecter, pour le financement des universités seulement, 375,3 millions de dollars dans le réseau québécois afin de combler l'écart entre le niveau de financement des universités québécoises et canadiennes².

1.1 TRANSFERTS FÉDÉRAUX POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Bien que certains expliqueront une part de cet écart par le fait que le Québec a choisi le chemin de l'accessibilité aux études, on ne peut passer sous silence que, depuis le début de la décennie 90, le gouvernement fédéral coupe dans les transferts aux provinces affectant ainsi gravement les sommes disponibles, notamment pour l'éducation postsecondaire. Rappelons que dans la dernière décennie, afin d'obtenir le déficit zéro, le gouvernement Chrétien a procédé à des compressions massives dans les transferts aux provinces. Ces réductions ont débuté en 1995-1996 par l'instauration du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), en remplacement de deux paiements existants³. C'est ainsi que, depuis 1994-1995, la portion des transferts fédéraux pour l'éducation a subi une diminution de 2,2 G\$⁴ pour l'ensemble du Canada sans compter l'indexation et la hausse de l'achalandage étudiant.

Bien que depuis quelques années le gouvernement fédéral montre une certaine volonté de hausser les transferts alloués à l'éducation, le montant total transféré s'avère toujours insuffisant et bien en deçà des sommes consenties en 1994. En effet, selon le *Canadian Centre for Policy Alternatives*, la part des transferts fédéraux consacrée à l'éducation postsecondaire en 2004 serait de 50 % inférieure à celle de 1994⁵.

Maintenant que le gouvernement fédéral dégage des surplus budgétaires depuis huit ans aujourd'hui, et qu'il dispose d'une substantielle marge de manoeuvre, la CADEUL croit que le prochain gouvernement devrait

¹ France St-Hilaire, « Écart et déséquilibres fiscaux : la nouvelle donne du fédéralisme canadien », *Options Politiques*, Octobre 2005, p. 35

² CREPUQ-MEQ, «Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003 » Novembre 2002, p. 17

³ Les deux programmes existant avant l'entrée en vigueur du TCSPS étaient le RAPC (Régime d'assistance publique du Canada) et le FPE (Financement des programmes établis).

⁴ Denis Lessard, « Charest accueille timidement la ristourne fédérale », *La Presse*, Vendredi 7 octobre 2005, p.A11.

⁵ Ce calcul tient compte de l'inflation et de la croissance démographique.

réajuster ses transferts en éducation postsecondaire au niveau de 1994. En effet, à la suite de l'atteinte du déficit zéro en 1997, Ottawa a non seulement réduit le service de la dette de 68,4% du PIB en 1995-1996 à 38,6% aujourd'hui, mais il a réussi à accumuler des surplus atteignant au total 61,3 G\$⁶. En ce sens, le gouvernement devra faire en sorte que ses transferts atteignent une proportion de 25 % des dépenses des programmes provinciaux en éducation. En considérant l'évolution réelle des coûts des ces programmes, les transferts aux provinces devraient augmenter de 4,9 milliards de dollars par année dont près de 1,2 milliard pour le Québec.

1.2 S'AJUSTER À L'AUGMENTATION DES DÉPENSES DES UNIVERSITÉS

Dans le but de maintenir la contribution du fédéral à un niveau constant par rapport aux dépenses des provinces, la CADEUL croit que les partis nationaux prétendant au pouvoir devraient s'engager à ajuster annuellement les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire en fonction de l'augmentation des dépenses en EPS des provinces. À cet effet, le Conference Board prévoit une augmentation des dépenses du gouvernement québécois pour les universités se situant entre 1,0% et 5,8% par année pour la période de 2005-2006 à 2019-2020⁷. Après avoir haussé ses transferts au niveau de 1994, Ottawa devrait indexer automatiquement ses transferts en fonction de la hausse des coûts annuels. Les provinces n'auraient alors plus à quémander ponctuellement leur juste part au gouvernement fédéral.

1.3 LA MISE À JOUR FINANCIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2005

Si la volonté du gouvernement de Paul Martin d'investir 2,2G\$ sur cinq ans dans une pléthore de programmes pour venir en aide aux universités et aux étudiants, notamment le Fonds d'innovation pour l'enseignement postsecondaire, n'est pas rejetée du revers de la main par la CADEUL, elle ne règle nullement le besoin premier, c'est-à-dire de rétablir les transferts en éducation postsecondaire à un niveau équivalent à 1994. Le vrai problème, c'est le déséquilibre fiscal. La vraie solution, c'est l'augmentation des transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire. Les étudiants ne sont pas les seuls à répéter ad nauseam ce refrain au gouvernement fédéral.

« (...) il faut espérer que le Fonds d'innovation pour l'enseignement postsecondaire de 500 millions \$ dédié aux infrastructures ne soit pas une alternative au nécessaire redressement des transferts aux provinces, qui permettrait d'injecter dans les budgets de base des universités des sommes qui font cruellement défaut pour soutenir l'accessibilité, la qualité de la formation par l'embauche des professeurs, l'enrichissement des collections des bibliothèques, etc. La conclusion, en vue du prochain budget fédéral, d'une entente à cet effet entre le gouvernement fédéral et les provinces, dans le respect des compétences de ces dernières, demeure un enjeu primordial pour le financement de base de nos universités », a affirmé le recteur de l'Université du Québec à Montréal et président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), Roch Denis, au lendemain du dévoilement de la mise à jour financière.

⁶France St-Hilaire, « Écarts et déséquilibres fiscaux : la nouvelle donne du fédéralisme canadien », Options politiques, octobre 2005, pp. 28-29.

⁷Conference Board, « Projection des équilibres financiers des gouvernements du Canada et du Québec », Février 2002, Tableau 7.

La CADEUL recommande :

8

1- Que le gouvernement fédéral bonifie de 4,9 milliards \$ par année les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire.

2- Que le gouvernement fédéral ajuste ses transferts afin qu'ils atteignent une proportion de 25 % des dépenses de programmes des provinces en éducation ce qui aurait pour effet de considérer la fluctuation réelle des coûts.

2.1 LES BONS D'ÉTUDES

Vieille idée mise de l'avant dans les années 1960 par l'économiste Milton Friedman, les Bons d'études ont été mis en place en 2004 pour encourager l'épargne-études dans les familles défavorisées. Pour l'instant, rien ne laisse croire que cette mesure améliorera l'accessibilité aux études postsecondaires chez les moins nantis.

À ce sujet, le témoignage du président de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, David Robinson, devant le Comité permanent du développement des ressources humaines de la Chambre des communes, le 28 octobre 2004, est sans équivoque :

« Malheureusement, bien qu'ils reposent sans doute sur de bonnes intentions, les bons d'études et les subventions bonifiées que propose le projet de loi C-5 aideront vraiment très peu les étudiants des familles à faible ou à moyen revenu.

Un bon d'études de 500 \$ sera versé pour chaque enfant aux familles admissibles à la Prestation nationale pour enfants - en gros, celles dont le revenu est inférieur à 35 000 \$. Une contribution additionnelle de 100 \$ sera effectuée pendant chaque année qu'un enfant demeure admissible, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 2 000 \$. En supposant un taux de rendement réel de 3,5 p. 100, la valeur totale du bon pourrait se chiffrer à 3 000 \$ en dollars courants lorsque l'enfant atteindra 18 ans.

« Cette somme ne suffit même pas à couvrir les frais de scolarité d'une année d'études dans la plupart des provinces aujourd'hui, et encore moins les frais de subsistance. De plus, les bons n'aident pas les étudiants actuels et éventuels qui ont besoin d'argent maintenant et non dans 18 ans. »

De plus, la mise en place du programme de Bons d'études entraînera des coûts d'implantation de l'ordre de près de 40 millions \$ au cours des trois premières années soit 2004, 2005 et 2006, a avoué Peter Adams, le secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines, Belinda Stronach⁸. Nous jugeons qu'un montant de 13,3 millions \$ par année s'avère considérable pour distribuer annuellement entre 80 et 85 millions\$. Sans compter qu'Ottawa semble incapable d'évaluer combien il en coûtera annuellement pour gérer le programme par la suite.

En ce sens, la CADEUL recommande :

3- Que le gouvernement fédéral permette au Québec de se retirer de tout programme fédéral d'aide financière ou de bourses, et de bénéficier d'une entière compensation financière.

4- Que le gouvernement fédéral abolisse le programme de Bons d'études et attribue ces sommes aux transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire.

⁸ http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/chambus/house/debates/008_2004-10-14/han008_1615-F.htm

2.2 CRÉDITS D'IMPÔTS SUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ : LE QUÉBEC DÉSAVANTAGÉ

10

De 1999 à 2005, les crédits d'impôt du gouvernement fédéral pour favoriser la poursuite d'études supérieures ont augmenté d'environ 33 %; passant de 870 M \$ à près de 1,31 G \$.

Contrairement à d'autres provinces, le Québec a choisi de geler ses frais de scolarité dès 1994. Les crédits d'impôt ne s'appliquant qu'aux frais de scolarité, ces allègements fiscaux n'ont donc pas profité autant aux étudiants québécois qu'aux universitaires des autres provinces où les frais de scolarité sont beaucoup plus élevés. Au Canada, les frais de scolarité pour une année sont de 4 025 \$⁹ en moyenne au premier cycle, soit plus du double par rapport au Québec.

Le prochain gouvernement canadien doit comprendre que la mise en place de crédits d'impôt « coast to coast » s'appliquant aux frais de scolarité entraîne nécessairement des injustices pour plusieurs provinces considérant les différences importantes entre les systèmes d'éducation. En ce sens, nous croyons que le gouvernement fédéral doit chercher à diminuer les inégalités engendrées par ces crédits. Le gouvernement pourrait par exemple fixer un montant d'allocation minimum qui correspondrait au calcul du crédit d'impôt normalement alloué aux étudiants déboursant la moyenne canadienne des frais de scolarité et accorder ce crédit minimum aux étudiants provenant des provinces ayant des frais de scolarité plus bas que la moyenne canadienne.

De ce fait, la CADEUL recommande:

5- Que le gouvernement fédéral cherche à éliminer les iniquités instaurées par le programme de crédit d'impôts sur les frais de scolarité.

⁹ Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation

3.1 EXONÉRATION FISCALE DES BOURSES D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE

Si la CADEUL reconnaît l'effort fait en 2000 par le gouvernement fédéral de hausser la part non imposable des bourses d'études de 500\$ à 3 000\$, nous croyons qu'il est impératif d'exonérer complètement d'impôt ce type de revenu.

Une telle mesure permettrait de maximiser l'aide accordée par les donateurs (gouvernement, institution ou autres) en s'assurant que la totalité des montants versés pourront servir à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants. On évite ainsi que le gouvernement verse de l'argent aux étudiants sous forme de bourse, mais en récupère une partie sous forme d'impôt, ce qui nous apparaît tout à fait aberrant.

Rappelons que cette mesure existe déjà depuis mars 2001 au Québec et que son coût a été estimé à 25 millions de dollars en 2005¹⁰. Dans ce contexte, il est évident que l'exonération fiscale des bourses n'entraînerait pas de pertes importantes pour le gouvernement puisque les étudiants, en raison de leurs revenus limités, paient déjà peu d'impôt. Ainsi, l'adoption de cette mesure affecterait très peu les entrées fiscales du gouvernement tout en donnant un coup de pouce significatif aux étudiants.

En ce sens, la CADEUL recommande :

6- Que le gouvernement fédéral exonère totalement d'impôt les bourses universitaires d'étude ou de recherche au Canada.

3.2 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Beaucoup seront surpris d'apprendre que, malgré le nombre important de recherches effectuées dans les universités et les montants associés aux retombées économiques de ces dernières, les universités ne sont pas tenues d'adopter de politique en matière de propriété intellectuelle.

Cette situation est inacceptable d'autant plus que les politiques de gestion de la propriété intellectuelles des organismes subventionnaires fédéraux pour la recherche ne sont pas harmonisées. Ces organismes sont le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Ce sujet étant de compétence fédérale, nous enjoignons Ottawa de travailler avec les gouvernements provinciaux et les universités afin que ces dernières se dotent de politique à cet égard.

¹⁰ Gouvernement du Québec, Ministère des finances, Dépenses fiscales, Édition 2005, 2005.

En ce sens, la CADEUL recommande :

12

7- Que le gouvernement fédéral verse dans ses archives les résultats de recherche des étudiants-chercheurs avec les droits d'auteurs qui leur sont dus.

8- Que le gouvernement du Canada mette sur pied un comité chargé d'harmoniser les politiques de gestion de la propriété intellectuelle des différents fonds subventionnaires fédéraux tels que le CRSH, l'IRSC et le CRSNG.

9- Que le gouvernement fédéral adopte un projet de loi encadrant la propriété intellectuelle des étudiants et étudiantes. Ce dernier s'appliquera dans les universités qui bénéficient des fonds subventionnaires fédéraux.

4.1 LE GOUVERNEMENT DU CANADA DOIT S'IMPLIQUER DAVANTAGE

Voyager en automobile est un luxe qu'une majorité d'étudiants canadiens ne peuvent s'offrir. Pour eux, le transport en commun n'est pas une alternative mais un service essentiel.

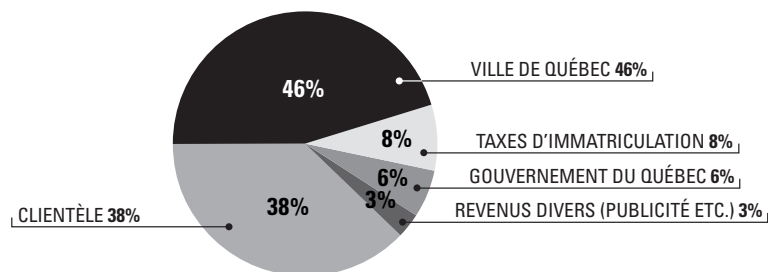
Parce que 48% de la clientèle du Réseau de transport de la Capitale (RTC) est constituée d'étudiants dépendant de ce service, nous croyons qu'il est essentiel que le gouvernement fédéral incite et facilite l'établissement et l'amélioration du transport en commun dans les milieux urbains.

Rappelons que l'intégration du transport en commun dans une ville a une influence cruciale sur son développement. Un réseau bien adapté aux besoins de sa population permettra notamment de regrouper la population autour d'un centre urbain et de diminuer le stress sur le réseau routier lié à la densité du trafic.

L'établissement d'un réseau efficace a toutefois un prix. Présentement, les gouvernements provinciaux, par des subventions et des droits d'immatriculation des véhicules, redistribuent déjà une part des taxes liées à l'utilisation d'un véhicule. Au niveau fédéral, la situation est différente. Jusqu'à tout récemment, le Canada était le seul pays du G-7 où le gouvernement central n'avait pas de programme national d'investissements dans les transports en commun¹¹. Avec le retour de la taxe sur l'essence, les sociétés de transport trouvent maintenant un revenu additionnel. Par ailleurs, ce montant est loin de répondre aux énormes besoins qu'éprouve le transport en commun au pays.

Aux États-Unis, par exemple, les subventions accordées aux sociétés de transport atteignent en moyenne 24 % de leurs revenus totaux, soit 17 % de la part du gouvernement central et 7 % provenant des États. Dans un contexte où le Canada a souscrit au protocole de Kyoto, il apparaît urgent que celui-ci investisse davantage dans le transport en commun. Cet investissement devra aussi inclure une participation directe du gouvernement fédéral aux budgets de fonctionnement des sociétés de transport, d'autant plus que le gouvernement disposera d'une marge de manœuvre reliée aux surplus qui seront dégagés au cours des prochaines années. Le soutien aux transports collectifs et alternatifs doit provenir de l'ensemble des paliers gouvernementaux et le fédéral doit faire sa part par le biais des sommes disponibles dans le cadre de l'application du protocole de Kyoto.

Sources de revenus du Réseau de transport de la Capitale à Québec*



* La part du fédéral par le biais des transferts de la taxe sur l'essence ne couvrira que les immobilisations.
Note : en 2005, le budget annuel du RTC s'élève à 125 \$ millions.

¹¹ www.canadacities.ca/pdf/mayorsummit_com_french_012304.pdf

4.2 UN PROJET CONCRET ET RÉALISTE POUR LE TRANSPORT EN COMMUN

La CADEUL travaille présentement de pair avec le RTC pour mettre sur pied un projet de « laissez-passer universel » pour les étudiants de l'Université Laval. Ce projet permettra de réduire significativement la pression sur le réseau routier aux heures de pointe en plus d'assurer un revenu stable pour le RTC. De nombreux projets similaires partout au Canada ont démontré que l'implantation d'un laissez-passer universel engendre une hausse marquée de la clientèle et permet généralement d'étendre et d'améliorer le service du réseau de transport en commun. Par exemple, les étudiants de niveau postsecondaire représentaient 13% des usagers du transport en commun de Victoria; deux ans après l'implantation du laissez-passer universel leur proportion est passée à 24 %.¹²

Lorsqu'un réseau de transport efficace et polyvalent est mis en place au sein d'une collectivité, on assiste irrémédiablement à une diminution importante de la congestion routière ce qui entraîne une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des coûts liés à l'usure du réseau routier. En sachant qu'une voiture produit en moyenne 2,5 tonnes de CO2 annuellement et qu'un autobus peut en remplacer environ 40, il paraît clair que le gouvernement fédéral gagne à favoriser l'instauration d'un réseau de transport en commun stable et fonctionnel dans l'ensemble des grandes municipalités canadiennes. En effet, que ce soit pour soutenir la protection de l'environnement ou pour soutenir les autres paliers de gouvernement dans leurs démarches de développement du réseau, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle capital.

Considérant l'importance du transport en commun pour les étudiants ainsi que l'impact positif de ce type de transport sur l'environnement, la CADEUL recommande :

10- Que le gouvernement fédéral augmente la part dédiée aux immobilisations en matière de transport en commun dans son transfert de la taxe sur l'essence.

11- Que le gouvernement fédéral dédie une part significative de l'argent dégagé pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto à des initiatives visant à promouvoir l'utilisation des transports collectif et alternatif tels les projets de laissez-passer universel.

12- Que le gouvernement fédéral accentue la lutte contre les changements climatiques afin de souscrire aux engagements faits dans le cadre du protocole de Kyoto, des réunions de Montréal et de Rio de Janeiro.

¹²Trousse d'information sur le U-Pass, p.41.

5.1 S'ATTAQUER AU DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Au Québec, tout comme dans le reste du Canada, la hausse des coûts reliés au vieillissement de la population a contraint la province à réorienter ses dépenses principalement vers le secteur de la santé. Il ne fait pas de doute que cette tendance ne changera pas au cours des prochaines années.

Au Québec, en 2001, il y avait 1 773 000 jeunes âgés entre 0 à 19 ans, ce qui représentait 24 % de la population totale du Québec¹³. La même année, on recensait 965 000 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 13% de la population.

En 2026, l'Institut de la statistique du Québec estime que le groupe des 65 ans et plus représentera pratiquement le quart de la population, soit 24%, alors que les jeunes de 20 ans et moins plus que 19,1%.

En 2001, il y avait au Québec 4,7 travailleurs pour un retraité. Les démographes prévoient qu'en 2050 cette proportion chutera à 2,1 travailleurs pour un retraité.

La situation est limpide : le Canada devra relever le défi du choc démographique au cours des prochaines années. **Pour s'y préparer, nous croyons que la création d'une caisse de fonds capitalisés pour la sauvegarde des programmes sociaux, notamment l'éducation postsecondaire, est absolument nécessaire.** Cette idée pour contrer l'augmentation des coûts dus au vieillissement accéléré de la population n'est pas nouvelle. Plusieurs pays, notamment la Suède, la Finlande et le Danemark, ont déjà mis en place des mesures allant en ce sens. Face à l'importante hausse des coûts de la santé, il nous apparaît urgent de mettre en place cette caisse. **Pour ce faire, envisager actuellement des baisses d'impôt s'avère tout à fait inapproprié.** Il est grand temps d'investir pour la prochaine génération.

C'est pourquoi la CADEUL demande :

13- Que le gouvernement fédéral, conjointement avec les gouvernements provinciaux, contribue financièrement à la mise sur pied d'une caisse pour la sauvegarde des programmes sociaux, permettant de parer l'explosion des coûts en santé qui sera causée par le vieillissement de la population et d'assurer la pérennité de nos programmes sociaux.

¹³ Institut de la statistique du Québec.

6.1 L'IMPORTANCE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Aujourd'hui plus que jamais, le Canada doit pouvoir compter sur l'immigration pour soutenir son développement social et économique. Sur le plan social, les besoins d'immigration sont explicables par la nécessité de favoriser des voies de solutions à la problématique du choc démographique alors que sur le plan économique, le recours au recrutement international permettra de compléter l'expertise des travailleurs et des chercheurs hautement qualifié dont le Canada a besoin.

À ce sujet, les étudiants internationaux constituent une catégorie d'immigrants de choix en raison des objectifs des politiques d'immigrations canadiennes grâce à leurs compétences développées dans nos institutions d'enseignements. Dans ce contexte, les mesures prises pour favoriser l'internationalisation de nos universités favorise non seulement le développement de notre réseau d'enseignement postsecondaire, mais aussi le développement de l'ensemble de la société, tant sur le plan scientifique, culturel ou économique, que sur le plan démographique.

Il faut savoir que le Canada se situe au 7^e rang parmi les pays de l'OCDE quant au nombre d'étudiants internationaux présents dans nos universités, loin derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Australie.¹⁴ La concurrence est vive entre les systèmes universitaires pour le recrutement des meilleurs étudiants à travers le monde. Il importe donc de favoriser l'implantation de stratégies qui permettront une mobilité étudiante accrue par le biais d'un système canadien qui permettra l'accueil, l'intégration et le maintien des étudiants étrangers.

6.2 UNE STRATÉGIE NATIONALE COHÉRENTE

La complexité du défi que représente l'internationalisation des universités s'illustre par le fait qu'un grand nombre d'institutions, de ministères et d'organismes sont concernés. En effet, au niveau fédéral seulement, 4 ministères exercent des responsabilités dans l'internationalisation des universités¹⁵, sans compter les autres organismes fédéraux et les ministères provinciaux. Établir une cohérence entre l'ensemble des pratiques et des programmes instaurés par ces acteurs du système constitue un défi de taille que le Canada doit relever. En effet, on note un retard significatif au plan de l'internationalisation de l'éducation supérieure au Canada en partie causé par le manque de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, les ONG et les ministères fédéraux et provinciaux.

À l'instar de l'Australie, 4^e pays dans le monde attirant le plus d'étudiants étrangers, le Canada aurait tout avantage à se doter d'une politique nationale d'internationalisation de l'éducation postsecondaire.

6.3 LE PROCESSUS D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

La présence d'un contexte administratif souple facilite grandement le recrutement d'étudiants étrangers. Ainsi, il importe que les objectifs d'accueil des étudiants soient accompagnés de mesures cohérentes sur le plan de l'immigration. Certains étudiants qui satisfont aux critères d'admissions des universités ne peuvent venir étudier ici puisqu'ils n'arrivent pas à satisfaire aux exigences établies en matière d'obtention d'un visa

¹⁴ OCDE, 2004, « Internationalisation and trade in Higher Education : Opportunities and Challenges. », Paris, 317p.

¹⁵ Industrie Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Commerce international Canada, Affaires étrangères Canada.

ou d'immigration. La lourdeur administrative des procédures d'accueil contribue trop souvent à décourager certains étudiants étrangers à venir s'instruire dans nos institutions. Il importe donc d'assurer un assouplissement de ses mesures afin que le Canada puisse demeurer concurrentiel face aux autres pays qui ont choisis la voie de l'intégration des étudiants étrangers.

Les possibilités d'emplois pour les étudiants étrangers et leur partenaire facilitent grandement l'intégration et l'accès à une source de revenu supplémentaire. À cet effet, la CADEUL salue l'implantation du travail hors campus par le biais de l'entente Ottawa-Québec qui permet désormais aux étudiants étrangers de travailler 20 heures par semaine durant les sessions d'études et à temps pleins durant le congé de l'été. Nous contribuerons certainement au succès de cette initiative et ferons un suivi rigoureux des mesures administratives reliées à ce programme. Si ce programme constitue une initiative louable, nous croyons cependant qu'il pourrait être amélioré. En effet, la CADEUL croit que l'on devrait permettre au conjoint d'un étudiant étranger admissible au programme de travailler à temps plein à l'année, une bonification déjà implantée en Australie, pays qui avait grandement inspiré le Canada sur le plan de son programme de travail hors campus.

La CADEUL recommande donc:

14- Que le gouvernement fédéral se dote d'une stratégie nationale d'internationalisation de l'éducation supérieure et qu'il encourage chaque université à se doter d'une politique internationale liée au plan stratégique des universités.

15- Que le gouvernement permette d'accroître la coopération entre les ministères fédéraux, provinciaux et les ONG afin de faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers.

16- Que le gouvernement fédéral facilite l'immigration des étudiants étrangers diplômés d'université canadienne. Pour ce faire, le gouvernement doit alléger les procédures administratives et raccourcir les délais d'émission des documents.

17- Que le gouvernement fédéral révise sa politique de travail hors campus pour les partenaires des étudiants étrangers afin de leur permettre de travailler à temps plein à l'année.

7.1 L'ÉDUCATION N'EST PAS À VENDRE

L'inclusion de services sociaux dans la liste des services commercialisables pourrait éventuellement conduire à des privatisations dans des secteurs sensibles comme l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, la protection de la culture, etc. Ces domaines, que trop d'acteurs économiques perçoivent comme des marchés, représentent de nouvelles voies d'investissement particulièrement profitables. Selon l'UNESCO, l'éducation à elle seule représente un marché de 2000 G \$ américains.

La nature même d'ententes comme l'Accord générale sur le commerce et les services (AGCS) ou la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) amène à craindre que les États se retrouvent dans l'incapacité d'appliquer des mesures de protection dans les domaines précédemment nommés. Ces traités pourraient, à l'extrême, conduire le gouvernement à une diminution de sa capacité à légiférer pour le bien commun. La gestion de l'éducation et des autres programmes sociaux doit demeurer entre les mains de nos institutions étatiques.

7.2 LA CULTURE : UN EXEMPLE À SUIVRE

La ratification par le Canada de la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle à l'automne est un pas dans la bonne direction. Lorsqu'elle sera ratifiée par au moins 30 pays, cette entente deviendra le premier texte international qui garantira aux peuples le droit de subventionner et de protéger leur culture locale. Ainsi, avec cette entente, les gouvernements pourront utiliser subventions, crédits d'impôt, quotas, et ce, même si l'OMC ou l'ALENA décide du contraire, le texte de la convention précisant qu'il ne sera pas subordonné aux autres accords commerciaux.

À l'instar de la culture, la CADEUL croit que le Canada devrait faire d'intenses pressions au niveau international pour que des accords similaires soient conclus dans des secteurs sensibles tels que l'éducation et l'eau potable.

7.3 LA DOCTRINE GÉRIN-LAJOIE

Le prochain gouvernement du Canada devrait donner une place accrue au Québec afin qu'il participe aux négociations à l'échelle internationale conformément à la doctrine de l'ancien ministre de l'Éducation du gouvernement Lesage, Paul Gérin-Lajoie.

«Face au droit international, le gouvernement fédéral canadien se trouve dans une position unique. S'il possède le droit incontestable de traiter avec les puissances étrangères, la mise en œuvre des accords qu'il pourrait conclure sur des matières de juridiction provinciale échappe à sa compétence législative.»¹⁶ - Discours de Paul Gérin-Lajoie, 1965.

¹⁶ http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/documentation/textes/discours_paul_gerin_lajoie.asp

M. Gérin-Lajoie s'appuyait alors sur un jugement rendu en 1937 par le Comité judiciaire du Conseil privé à Londres (l'ultime cour d'appel pour le Canada à l'époque) qui a statué que :

« Lorsque le gouvernement du Québec est le seul gouvernement compétent pour tenir un engagement, il est normal que ce soit lui qui le prenne et qu'il conclue l'entente avec l'étranger ».¹⁷

19

En somme, il revient au Québec d'assumer, sur le plan international, le prolongement de ses compétences internes comme l'éducation et la santé.

Sur ce sujet, la CADEUL dénonce les assertions de l'actuel ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, qui a déclaré, en septembre dernier, que la doctrine Gérin-Lajoie n'était plus pertinente dans le contexte mondial actuel. Elle espère que le prochain gouvernement adoptera une attitude plus conciliante à l'endroit du Québec.

C'est pourquoi, considérant les répercussions de la conclusion d'accords internationaux, la CADEUL recommande :

18- Que le gouvernement fédéral exige que les domaines de l'éducation, la santé, l'eau et la culture soient exclus de l'application des accords commerciaux tel que l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS).

19- Que le gouvernement fédéral considère la spécificité des provinces lors de la ratification d'accords commerciaux, comme l'AGCS, conformément à la doctrine Gérin-Lajoie.

20- Que le gouvernement fédéral s'assure que les accords commerciaux maintiennent le respect de nos normes du travail, de nos normes environnementales et de nos normes agricoles.

21- Que le gouvernement fédéral favorise l'amélioration des normes du travail, des normes environnementales et des normes agricoles dans les pays signataires d'accords commerciaux internationaux.

¹⁷ http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/politique_internationale/fondements/fondements.asp

SYNTHÈSE DES REVENDICATIONS DE LA CADEUL

20

DÉSÉQUILIBRE FISCAL ET HAUSSE DES TRANSFERTS À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

1- Que le gouvernement fédéral bonifie de 4,9 milliards \$ par année les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire.

2- Que le gouvernement fédéral ajuste ses transferts afin qu'ils atteignent une proportion de 25 % des dépenses de programmes des provinces en éducation ce qui aurait pour effet de considérer la fluctuation réelle des coûts.

PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

3- Que le gouvernement fédéral permette au Québec de se retirer de tout programme fédéral d'aide financière ou de bourses, et de bénéficier d'une entière compensation financière.

4- Que le gouvernement fédéral abolisse le programme de Bons d'études et attribue ces sommes aux transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire.

5- Que le gouvernement fédéral cherche à éliminer les iniquités instaurées par le programme de crédit d'impôts sur les frais de scolarité.

AIDE À LA RECHERCHE

6- Que le gouvernement fédéral exonère totalement d'impôt les bourses universitaires d'étude ou de recherche au Canada.

7- Que le gouvernement fédéral verse dans ses archives les résultats de recherche des étudiants-chercheurs avec les droits d'auteurs qui leur sont dus.

8- Que le gouvernement du Canada mette sur pied un comité chargé d'harmoniser les politiques de gestion de la propriété intellectuelle des différents fonds subventionnaires fédéraux tels que le CRSH, l'IRSC et le CRSNG.

9- Que le gouvernement fédéral adopte un projet de loi encadrant la propriété intellectuelle des étudiants et étudiantes. Ce dernier s'appliquera dans les universités qui bénéficient des fonds subventionnaires fédéraux.

TRANSPORT EN COMMUN ET ENVIRONNEMENT

10- Que le gouvernement fédéral augmente la part dédiée aux immobilisations en matière de transport en commun dans son transfert de la taxe sur l'essence.

11- Que le gouvernement fédéral dédie une part significative de l'argent dégagé pour atteindre les objectifs du protocole de Kyoto à des initiatives visant à promouvoir l'utilisation des transports collectif et alternatif tels les projets de laissez-passer universel.

12- Que le gouvernement fédéral accentue la lutte contre les changements climatiques afin de souscrire aux engagements faits dans le cadre du protocole de Kyoto, des réunions de Montréal et de Rio de Janeiro.

.

MISE SUR PIED D'UNE CAISSE DE SAUVEGARDE DES PROGRAMMES SOCIAUX

13- Que le gouvernement fédéral, conjointement avec les gouvernement provinciaux, contribue financièrement à la mise sur pied d'une caisse pour la sauvegarde des programmes sociaux, permettant de parer l'explosion des coûts en santé qui sera causée par le vieillissement de la population et d'assurer la pérennité de nos programmes sociaux.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

14- Que le gouvernement fédéral se dote d'une stratégie nationale d'internationalisation de l'éducation supérieure et qu'il encourage chaque université à se doter d'une politique internationale liée au plan stratégique des universités.

15- Que le gouvernement permette d'accroître la coopération entre les ministères fédéraux, provinciaux et les ONG afin de faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers.

16- Que le gouvernement fédéral facilite l'immigration des étudiants étrangers diplômés d'université canadienne. Pour ce faire, le gouvernement doit alléger les procédures administratives et raccourcir les délais d'émission des documents.

17- Que le gouvernement fédéral révise sa politique de travail hors campus pour les partenaires des étudiants étrangers afin de leur permettre de travailler à temps plein à l'année.

MONDIALISATION

18- Que le gouvernement fédéral exige que les domaines de l'éducation, la santé, l'eau et la culture soient exclus de l'application des accords commerciaux tel que l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS).

19- Que le gouvernement fédéral considère la spécificité des provinces lors de la ratification d'accords commerciaux, comme l'AGCS, conformément à la doctrine Gérin-Lajoie.

20- Que le gouvernement fédéral s'assure que les accords commerciaux maintiennent le respect de nos normes du travail, de nos normes environnementales et de nos normes agricoles.

21- Que le gouvernement fédéral favorise l'amélioration des normes du travail, des normes environnementales et des normes agricoles dans les pays signataires d'accords commerciaux internationaux.